

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°080/2023

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230614-D_2023_080-DE

SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 78
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 12

Date de convocation :

08/06/2023

Date d'affichage :

16/06/2023

Votants :	94	Pour :	94	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GRESSET Dominique ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal.

Excusés ayant donné pouvoir : AYMONIER Gaëtan (pouvoir donné à CALLAND Jacques) ; BAILLY Hervé (pouvoir donné à DEVAUX Catherine) ; BRUNET Hervé (pouvoir donné à DUBOCAGE Françoise) ; CHATOT Patrick (pouvoir donné à DUTHION Jean-Paul) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (pouvoir donné à MARQUES Patrick) ; ETCHEGARAY Josiane (pouvoir donné à GROSDIDIER Jean-Charles) ; HALBOURG Bertrand (pouvoir donné à PARIS Robert) ; LACROIX Serge (pouvoir donné à RASSAU Jean-Noël) ; LUSSIANA Eddy (pouvoir donné à LONG Grégoire) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle (pouvoir donné à PROST Philippe) ; SERVIGNAT Odette (pouvoir donné à JAILLET Bernard) ; VUITTON Antoine (pouvoir donné à VIAL Jacques).

Excusés : BELLAT Stéphane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; PAIN Michel ; ROZEK Evelyne.

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MAILLARD Jean-Claude ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne.

Secrétaire de séance : BUCHOT Jean-Yves

Objet : VILLAGE VACANCES UXELLES - Conditions Générales de Vente - Location Chalets

Rapporteur : Frank STEYAERT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Les délibérations 2022-009 du 09 février 2022, 051/2022 du 06 avril 2022 et 115/2022 du 08 septembre 2022 ont approuvé la mise en location des 15 chalets à Uxelles, propriété de la collectivité, depuis le 1^{er} avril 2022, fixé les tarifs et fixé les conditions de commercialisation avec le CDT.

Aujourd'hui, la gestion de commercialisation des 15 chalets sera réalisée par la Régie de Vouglans, qui se chargera de la mise en ligne des réservations sur son site internet via la plateforme eSeason.

Pour cela, les Conditions Générales de Vente (CGV) ont été établies et la souscription à GRITCHEN, prestataire de l'assurance annulation, doit être contractualisée.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 6 juin 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE CONFIER la gestion de la commercialisation des 15 chalets, propriété de la collectivité à Uxelles, à compter du 1^{er} juillet 2023, à la Régie de Vouglans, qui prendra à sa charge la mise en ligne des réservations sur son site internet via la plateforme eSeason,

DE FIXER les tarifs comme suit :

Ouverture à la location des vacances de Pâques à la fin des vacances de la Toussaint :

Si location à la semaine :

- Tarif à la semaine (mai – juin – septembre) = 375,00 €HT soit 450,00 € TTC
- Tarif à la semaine en haute saison (juillet – août) = 583,33 € HT soit 700,00 € TTC
- Tarif à la semaine (octobre - novembre & avril) = 416,67 €HT soit 500,00 € TTC

- Si location à la quinzaine :

- Tarif à la quinzaine (mai – juin – septembre) = 666,67 € HT soit 800,00 € TTC
- Tarif à la quinzaine en haute saison (juillet – août) = 1 083,33 € HT soit 1 300,00 € TTC
- Tarif à la quinzaine (octobre - novembre & avril) = 750,00 €HT soit 900,00 € TTC

Si location à la nuitée :

- Tarif à la nuitée en semaine = 62,50 € HT soit 75,00 € TTC
- Tarif à la nuitée le week-end (nuit du vendredi, samedi et dimanche), ponts et jours fériés (nuits concernées : avant et après le(s) jour(s) férié(s)) = 83,33 € HT soit 100,00 € TTC

Si animal :

- Tarif fixe = 54,17 € HT soit 75,00 € TTC

Frais optionnels :

- Forfait ménage = 54,17 € HT soit 65,00 € TTC

Caution :

- Montant de la caution = 300,00 €

Il est précisé que la taxe de séjour est en supplément de ces tarifs.

DE FIXER les prix des équipements, biens, mobiliers loués (par type de bien non assujetti), en cas de perte, casse ou dégradation, selon la liste annexée. La caution sera restituée contre remise de la somme correspondante au prix des dommages causés,

D'APPROUVER les Conditions Générales de Vente (CGV) telles qu'annexées,

DE SOUSCRIRE un contrat 'Campez-couvert' auprès du prestataire GRITCHEN AFFINITY situé 27, rue Charles Durand, 18 021 Bourges Cédex, qui permettra au touriste de souscrire à l'assurance annulation lors de sa réservation,

DE CHARGER Monsieur le Président de conclure avec les différents partenaires pour commercialiser ces hébergements et de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

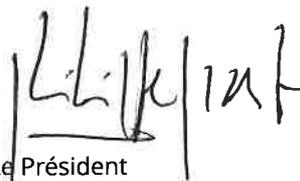
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,




Le Président